



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

SYNTHÈSE DU CONSEIL

**du mardi
26 mars 2019**

I - COMMUNICATIONS DE MADAME LE BATONNIER ET DE MONSIEUR LE VICE-BATONNIER

Le conseil se tient en la présence symbolique de Madame Nasrin Sotoudeh, membre d'honneur du barreau de Paris. Madame le Bâtonnier ouvre la séance en se réjouissant de la décision du Conseil constitutionnel qui censure, sur de nombreux points soulevés par la profession, la loi de programmation de la justice et regrette que la Chancellerie et nos députés n'aient pas été plus à l'écoute du barreau de Paris qui avait soulevé ces inconstitutionnalités.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile Ader adresse à son tour ses félicitations à celles et ceux qui se sont mobilisés, en particulier sur le volet pénal.

Monsieur Maxime Eppler indique que des succès ont également été obtenus sur le volet civil, notamment s'agissant du recours devant les directeurs de la CAF en matière de pension alimentaire qui est censuré.

Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias souhaite sensibiliser le Conseil sur réforme de la justice des mineurs qui doit intervenir par voie d'ordonnance de sorte qu'il n'y aura pas de vote ni de débats parlementaires. Sur ce point, Madame le Bâtonnier informe le Conseil de la mobilisation de toutes les instances de la profession et de la tenue prochaine d'une réunion avec Madame la Ministre.

Madame le Bâtonnier salue le succès de la conférence sur l'attractivité du droit public qui s'est tenue à l'EFB en partenariat avec la Cour administrative d'appel et félicite Monsieur Bernard Fau, Monsieur Hirbod Dehghani-Azar et Madame Emmanuelle Hoffman pour son organisation.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile Ader revient sur la grève devant la CNDA et rappelle au conseil que le Conseil constitutionnel a indiqué, dans sa décision du 22 mars dernier, que la présence physique est une garantie des droits de la défense, ce qui conforte la position des avocats qui entendent continuer la grève tant qu'il n'y aura pas d'accord sur la présence des requérants qui le souhaitent lors des audiences.

Madame Rusen Aytac salue le travail accompli par Madame Marianne Lagrue et la mobilisation de Monsieur le Bâtonnier Doyen Pierre-Olivier Sur et de Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile Ader et indique que les confrères y sont très sensibles.

Madame le Bâtonnier indique que le député Raphael Gauvain va déposer son rapport « *Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale* » qui aborde la question de l'avocat salarié en entreprise.

Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile Ader rappelle le grand colloque sur l'instruction de jeudi en présence de Monsieur François Sureau.

Madame le Bâtonnier rappelle qu'elle a participé à une réunion à la Cour de cassation sur la déontologie de la relation avocats-magistrats et la création d'un conseil consultatif conjoint de déontologie et d'éthique de la relation magistrats-avocats. Monsieur Benoît Deniau présentera un rapport sur ce point la semaine prochaine.

Monsieur Éric Le Quellenec revient sur les évènements auxquels il a pu représenter Madame le Bâtonnier organisés par HEC Paris sur le numérique et son déplacement à Zagreb pour la rentrée du barreau.



II - ACTIONS CONCRETES A MENER POUR OBTENIR UN TAUX DE TVA REDUIT OU NUL SUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DES AVOCATS POUR LES PARTICULIERS (PRESTATIONS B2C) : RAPPORT DE MATTHIEU BOISSAVY ET FRANCK BOULIN

À la suite de l'adoption par le conseil de l'Ordre de Paris le 13 mars 2018 d'une délibération sur le projet de réforme de la directive européenne sur la TVA de 2006, ils présentent l'état d'avancement de la réforme de la directive et proposent de nouveau des actions concrètes à mener en concertation avec le CNB et les barreaux européens pour obtenir un taux de TVA réduit ou nul sur les services fournis par les avocats aux particuliers (prestations B2C).

À l'instar d'autres barreaux européens, l'objectif est d'obtenir un taux réduit des prestations d'avocat et même un taux nul pour les honoraires à l'aide juridictionnelle (AJ).

Les rapporteurs indiquent que deux options sont envisageables : le crédit d'impôt et l'insertion des prestations effectuées pour les particuliers sur la liste positive des services pouvant bénéficier d'un taux réduit au sens de la directive.

Il faut par ailleurs œuvrer afin que, dans la cadre de la prochaine directive, nous ne soyons pas dans la liste négative afin de laisser une marge de manœuvre au gouvernement.

Monsieur Matthieu Boissavy indique que des contacts ont été pris au sein du CNB et propose qu'un groupe de travail soit créé, notamment avec la commission ouverte fiscale.

Madame Camille Potier regrette que le dossier n'ait pas été mis dans le grand débat national.



III - COMMISSION NALLET ET REFORME DE LA PROCEDURE DEVANT LA COUR DE CASSATION : RAPPORT DE MESSIEURS BERNARD FAU, FLORENT LOYSEAU DE GRANDMAISON ET MICHEL LEVY

Ce rapport a pour objet de présenter le contexte et les grandes lignes d'un projet de filtrage des pourvois en cassation avec création d'un dispositif d'autorisation préalable à la formation des pourvois en cassation en matière civile et de réforme de la procédure devant les chambres civiles de la Cour de cassation.

Monsieur Bernard Fau aborde ce projet dans son contexte chronologique et procédural, il en présente à grands traits les enjeux, sa compatibilité avec les principes constitutionnels, l'intérêt procédural qui s'y attache et le rôle que les avocats au barreau pourraient y trouver le cas échéant.

Pour évoquer les travaux de cette commission, Madame le Bâtonnier accueille Monsieur Jean-Louis Boré, président de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et

au Conseil d'État, puis Madame Emmanuelle Barbara, avocate au barreau de Paris, et le professeur Christophe Jamin, tous deux membres de la commission Nallet.

Monsieur Bernard Fau présente les premières réflexions sur les travaux de la commission Nallet. Suivent des échanges fournis avec les membres du Conseil. Certains membres du Conseil font diverses propositions qui pourraient être reprises dans le cadre des travaux de la commission.

C'est dans ces conditions que Madame le Bâtonnier mandate le groupe de travail pour dégager des pistes de propositions qui traitent également de la procédure de première instance et d'appel. Monsieur Michel Lévy, Monsieur Bernard Fau, Monsieur Florent Loyseau de Grandmaison et Monsieur le Bâtonnier élu Olivier Cousi feront partie du groupe de travail et les propositions seront étudiées lors d'un prochain conseil en vue de l'audition du 24 avril prochain.

Valence BORGIA
Secrétaire du Conseil de l'Ordre

Marie-Aimée PEYRON
Bâtonnier de l'Ordre